

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2008

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Convoqué le 5 juin 2008, le conseil municipal de la commune de Châteaugay s'est réuni le 12 juin 2008 à 20 h 30 à la mairie.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Bernadette CHASSEFIERE, Maire,
Mme Marie-Thérèse JOUHET, M. Claude PRIVAT, M. Jacques BEAUJON, M. Claude FLURY,
Mme Ghislaine CHARLAT, M. René DARTEYRE, adjoints,
M. Bruno GASTEBOIS, M. Jean-Paul LE MENTEC, M. Franck BESSEYRE, M. Rodrigue SAINT-CYR, M. Denis CROZATIER, M. Bernard GILBERT, M. Jean-Pierre IMBERT, Mme Marie-Thérèse MICHELIN, Mme Pascale BRUNEL, M. Christophe MALFREYT, Mme Georgette MAZEYRAT, Mme Véronique MARTINEAU, Mme Anne-Marie PETITALOT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Bruno LEOQUET, conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme JOUHET,
Mme Monique PELISSIER, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme CHASSEFIERE.

ETAIT ABSENTE :

Mme Corinne BERTRAND, conseillère municipale.

Madame le Maire ouvre la séance.

Elle remercie les conseillers de leur présence, fait part des pouvoirs reçus, et propose de nommer Madame CHARLAT secrétaire de séance. *Le Conseil donne son accord à l'unanimité.*

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2008

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est adopté en l'état.

Mme CHASSEFIERE présente le premier point inscrit à l'ordre du jour.

1/ REAMENAGEMENT DU QUARTIER EST DU CHALARD : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE FRANCE TELECOM

Rapporteur : le Maire

Dans le cadre du projet de réaménagement du quartier Est du Chalard, il est prévu de procéder à la dissimulation des réseaux aériens, parmi lesquels les réseaux de télécommunications.

Ces travaux doivent se réaliser en coordination avec l'enfouissement des réseaux électriques.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (S.I.E.G.) du Puy-de-Dôme.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécom signée le 7 juin 2005 entre le S.I.E.G. – LE CONSEIL GENERAL et FRANCE TELECOM, les dispositions suivantes sont à envisager :

- la tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 6 458.40 € TTC
- la tranchée commune en domaine privé est à la charge du S.I.E.G.
- l'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 12 318.80 € TTC
- France Télécom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la dépose de ses propres appuis
- le Conseil Général subventionne à hauteur de 30 % du coût TTC le coût restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques.

Délibération

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- *d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau Télécom présenté par Madame le Maire*
- *de prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public une surlargeur de fouille estimée à 6 458.40 € TTC*
- *de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au S.I.E.G. du PUY-DE-DOME*
- *de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 12 318.80 € TTC et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.*
- *de solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 30 % du coût TTC des dépenses restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom, soit $(6\,458.40\ € + 12\,318.80\ €) \times 0.30 = 5\,633.16\ €$ TTC*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier*
- *de prévoir à cet effet, les inscriptions budgétaires nécessaires.*

2/ AMENAGEMENT ET ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES RUE DES CAVES / RUE DU SUCQUET : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Rapporteur : Le Maire

L'opération d'aménagement et d'assainissement des eaux pluviales rue des Caves et rue du Sucquet est inscrite au budget primitif 2008 pour un montant de 200 000 € TTC.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 150 000 € HT. Une consultation a été lancée en vue de choisir le maître d'œuvre ; ce dernier sera chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre complète de l'opération, de l'étude de l'Avant-Projet jusqu'à la réception des travaux.

Huit plis ont été reçus.

Les critères de jugement des offres étaient constitués du prix, pour 70 %, et de la valeur technique, pour 30 %.

Après analyse des propositions, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 28 mai dernier, a classé n° 1 l'offre de la sarl OXYRIA (Loire), avec un taux d'honoraires de 4.53 %.

Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre s'établit à (150 000 € HT x 0.0453) = 6795.00 € HT / 8126.82 € TTC.

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Madame le Maire à signer le marché (unanimité).

3/ MISE EN PLACE D'UNE CABINE DE TOILETTES PUBLIQUES A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE : MARCHE DE FOURNITURE

Rapporteur : Marie-Thérèse JOUHET

L'implantation des toilettes est prévue en bordure du parking de la place Charles de Gaulle, à proximité du restaurant scolaire.

Une somme de 60 000 € TTC est inscrite à cet effet au budget primitif 2008.

La consultation lancée a donné lieu à la remise d'une seule proposition, celle de la société SAGELEC (Loire-Atlantique).

Deux types de cabines sont proposés, toutes deux accessibles aux personnes handicapées et dotées d'équipements intérieurs anti-vandalisme :

- un chalet à ossature bois, 2 pans couverture tuiles, posé sur une chape béton, d'un montant de 31 732 € HT
- un module « régional » en béton armé sablé, également 2 pans couverture tuiles, posé sur lit de sable, d'un montant de 43 708.60 € HT.

L'estimation était de 45 000 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 28 mai dernier, a jugé cette offre unique acceptable et opté pour le module régional, qui bénéficie d'une meilleure intégration dans l'environnement et d'un revêtement extérieur anti-graffiti.

La préparation de la plate-forme et les raccordements aux réseaux restent à la charge de la commune.

Le délai de livraison est de 14 à 16 semaines.

Délibération

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, approuve le choix de la commission d'appel d'offres et autorise Madame le Maire à signer le marché avec la Société SAGELEC pour un montant de 43 708,60 € HT / 52 275.49 € TTC (unanimité).

4 / GESTION DE L'EQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE DE PROXIMITE DES CLUZELLES : CONVENTION AVEC CLERMONT-COMMUNAUTE

Rapporteur : le Maire

Les modalités de réalisation et de fonctionnement des E.C.P. ont été arrêtées par délibérations du conseil de la communauté du 6 février 2004 et du 30 juin 2006.

Les dispositions adoptées prévoient que la gestion de ces équipements de proximité est assurée par les communes.

Une convention est à passer à cet effet avec Clermont-Communauté.

La communauté assume les obligations du propriétaire telles que définies par le code civil (remboursement des emprunts et grosses réparations essentiellement).

La commune a en charge les fluides, l'entretien, les réparations locatives telles que définies par le décret n° 87-712 du 26 août 1987 et, d'une façon générale, doit veiller au bon fonctionnement des ouvrages.

La convention est conclue pour une durée indéterminée ; les travaux étant en voie d'achèvement (la réception pourrait intervenir ce mois-ci), la date de prise d'effet reste à préciser.

Des conventions seront ensuite passées par la commune avec chacune des associations utilisatrices.

Délibération

Le conseil municipal, appelé à en délibérer, approuve les termes de la convention à passer avec Clermont-Communauté pour la gestion de l'E.C.P. des Cluzelles et autorise Madame le Maire à la signer (unanimité).

5/ REVISION DE TARIFS

5.1 RESTAURANT SCOLAIRE

Rapporteur : Marie-Thérèse JOUHET

Je vous propose de réévaluer les tarifs du restaurant scolaire d'environ 2 % à partir du 1^{er} septembre prochain :

Repas	Tarifs actuels €		Tarifs proposés €		Observations
	Permanent	occasionnel	Permanent	Occasionnel	
Enfant tarif ordinaire	3.18	4.06	3.24	4.14	/
Enfant tarif réduit	2.64		2.69		S'applique aux familles de 3 enfants ou plus
Panier repas	1.00		1.02		Enfants atteints d'allergies alimentaires
Adulte	5.41		5.52		/

Délibération

Les propositions de l'adjointe aux affaires scolaires sont adoptées à l'unanimité.

5.2 ACCUEIL PERI-SCOLAIRE

Rapporteur : Marie-Thérèse JOUHET

Je vous propose d'augmenter les tarifs de la garderie scolaire comme ceux de la cantine, soit 2 % à partir du 1^{er} septembre 2008 :

Garderie scolaire	Tarifs actuels €		Nouveaux tarifs proposés €	
	Permanent	occasionnel	Permanent	Occasionnel
Par mois	18.20	/	18.56	/
Par jour	/	2.01	/	2.05

Délibération

Les propositions de l'adjointe aux affaires scolaires sont adoptées à l'unanimité.

5.3 ECOLE DE MUSIQUE

Rapporteur : Marie-Thérèse JOUHET

Je vous propose de fixer les tarifs suivants à partir de la prochaine rentrée scolaire, étant précisé :

- qu'il s'agit de montants annuels, et que toute année commencée est due
- que des facilités de paiement sont accordées, le règlement pouvant se faire en trois fois (30 octobre, 30 novembre et 30 décembre)
- qu'une augmentation de 2 % est appliquée aux élèves des trois communes conventionnées – Cébazat Châteaugay et Blanzat, et 4 % aux élèves extérieurs.

DESCRIPTION	Elèves de CEBAZAT – CHATEAUGAY – BLANZAT	Elèves hors CEBAZAT – CHATEAUGAY – BLANZAT
1^{ère} catégorie		
Formation musicale seule ou chorale seule		
1 personne	113	187
2 personnes	205	339
3 personnes	278	462
4 personnes	333	552
5 personnes	371	613
2^{ème} catégorie		
Formation musicale + 1 seule discipline ou 1 seule discipline		
1 personne	168	276
2 personnes	316	513
3 personnes	446	738
4 personnes	557	920
5 personnes	650	1074
3^{ème} catégorie		
Formation musicale + 2 disciplines ou 2 disciplines	Tarif de la 2 ^{ème} catégorie + 84 par instrument supplémentaire	Tarif de la 2 ^{ème} catégorie + 138 par instrument supplémentaire
4^{ème} catégorie		
Classe d'éveil (5 à 7 ans)	74	125
Location d'instruments	97	157

Délibération

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

6/ PERSONNEL COMMUNAL : EMPLOI DE MUSICIEN INTERVENANT EN MILIEU SCOLAIRE – ANNEE 2008/2009

Rapporteur : Marie-Thérèse JOUHET

Je vous propose de reconduire pour l'année scolaire 2008-2009 l'emploi de musicien contractuel intervenant en milieu scolaire, aux conditions suivantes :

- début du contrat : 1^{er} septembre 2008 (date de la rentrée des enseignants)
- fin du contrat : 2 juillet 2009
- temps de travail : 10 heures d'enseignement par semaine, soit 7h à l'école élémentaire et 3h à l'école maternelle, auxquelles s'ajoutent 3h sur l'année, soit 1h par trimestre scolaire pour participation à la concertation pédagogique avec les enseignants

L'intervenant actuel a accompli les trois années de formation conduisant au Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (D.U.M.I.). Travaillant en étroite collaboration avec les enseignants et répondant à leurs attentes, son bilan est jugé très positif en terme de progrès et d'acquisitions des élèves.

Par ailleurs, sa rémunération n'a pas évolué depuis deux ans.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de porter le salaire de 13.82 € à 15.00 € brut/heure (+ 10 % d'indemnité de congés payés).

Délibération

Les propositions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

7/ SUBVENTIONS 2008 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Rapporteur : Marie-Thérèse JOUHET

Les directrices des écoles élémentaire et maternelle ont sollicité l'attribution des subventions suivantes pour la réalisation de divers projets éducatifs discutés en conseil d'école et prévus au cours de l'année 2008-2009 :

- coopérative de l'école élémentaire : 8 900 €
- coopérative de l'école maternelle : 3 100 €

Je vous propose d'attribuer les subventions demandées, dont les montants ont été intégrés au budget primitif 2008, et de les verser dès la prochaine rentrée scolaire.

Délibération

Les propositions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

8/ FINANCES

8.1 COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

8.1.1. BUDGET PRINCIPAL – affectation du résultat

Rapporteur : Claude PRIVAT

Les dépenses et recettes de l'exercice 2007 se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	484 800.00	484 705.46	0.00	0.00	94.54
012	Charges de personnel et frais assimilés	966 000.00	939 849.95	0.00	0.00	26 150.05
014	Atténuation de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Charges de gestion courante	130 330.00	129 892.18	0.00	0.00	437.82
Total des dépenses de gestion courante		1 581 130.00	1 554 447.59	0.00	0.00	26 682.41
66	Charges financières	77 000.00	75 841.77	0.00	0.00	1 158.23
67	Charges exceptionnelles	200.00	68.60	0.00	0.00	131.40
68	Dotations aux provisions	0.00	0.00			0.00
022	Dépenses imprévues	0.00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 658 330.00	1 630 357.96	0.00	0.00	27 972.04
023	<i>Virement à la section d'investisst</i>	<i>367 556.00</i>				
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>65 744.00</i>	<i>81 616.12</i>			<i>-15 872.12</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct.</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>			<i>0.00</i>
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		433 300.00	81 616.12			-15 872.12
TOTAL		2 091 630.00	1 711 974.08	0.00	0.00	12 099.92
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Charges Rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	7 730.00	18 828.10	0.00	0.00	-11 098.10
70	Produits des services, du domaine et ventes...	129 500.00	142 630.74	0.00	0.00	-13 130.74
73	Impôts et taxes	1 304 115.00	1 323 461.67	0.00	0.00	-19 346.67
74	Dotations et participations	622 770.00	638 108.67	0.00	0.00	-15 338.67
75	Autres produits de gestion courante	15 000.00	15 320.37	0.00	0.00	-320.37
Total des recettes de gestion courante		2 079 115.00	2 138 349.55	0.00	0.00	-59 234.55
76	Produits financiers	0.00	10.32	0.00	0.00	-10.32
77	Produits exceptionnels	12 515.00	20 732.29	0.00	0.00	-8 217.29
78	Reprises sur provisions	0.00	0.00			0.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 091 630.00	2 159 092.16	0.00	0.00	-67 462.16
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>0.00</i>	<i>11 077.88</i>			<i>-11 077.88</i>
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct.</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>			<i>0.00</i>
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00	11 077.88			-11 077.88
TOTAL		2 091 630.00	2 170 170.04	0.00	0.00	-78 540.04
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1						

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 593.00	0.00	4 593.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	101 562.00	84 273.34	6 588.00	10 700.66
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	489 399.00	282 224.27	190 210.00	16 964.73
	Total des opérations d'équipement	1 219 548.00	500 895.96	718 603.00	49.04
Total des dépenses d'équipement		1 815 102.00	867 393.57	919 994.00	27 714.43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	174 212.00	174 211.99		0.01
18	Compte de liaison : affectation à ...	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	2 504.00	2 503.36	0.00	0.64
020	Dépenses imprévues	0.00			
Total des dépenses financières		176 716.00	176 715.35	0.00	0.65
45...1	Total des opérations pour le compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 991 818.00	1 044 108.92	919 994.00	27 715.08
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0.00	11 077.88		-11 077.88
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00		0.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0.00	11 077.88		-11 077.88
TOTAL		1 991 818.00	1 055 186.80	919 994.00	16 637.20
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	529 273.00	269 850.16	257 581.00	1 841.84
16	Emprunts et dettes assimilées	253 900.00	0.00	0.00	253 900.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		783 173.00	269 850.16	257 581.00	255 741.84
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	164 000.00	162 678.00	0.00	1 322.00
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	475 110.03	475 110.03	0.00	0.00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0.00	0.00	0.00	0.00
18	Compte de liaison : affectation à ...	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	43 057.51	43 057.42	0.00	0.09
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000.00		20 000.00	
Total des recettes financières		707 167.54	680 845.45	20 000.00	1 322.09
45...2	Total des opérations pour le compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		1 490 340.54	950 695.61	277 581.00	257 063.93
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>367 556.00</i>			
040	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>65 744.00</i>	<i>81 616.12</i>		<i>-15 872.12</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement		433 300.00	81 616.12		-15 872.12
TOTAL		1 923 640.54	1 032 311.73	277 581.00	241 191.81
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		68 177.46			

L'exécution du budget 2007 se solde en conséquence par les résultats suivants, qui ont été repris par anticipation au budget primitif 2008 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2006	Part affectée à l'investissement exercice 2007	Résultat de l'exercice 2007	Résultat de clôture de 2007
Investissement	68 177.46	0.00	- 22 875.07	45 302.39
Fonctionnement	475 110.03	475 110.03	458 195.96	458 195.96 ⁽¹⁾
TOTAL	543 287.49	475 110.03	435 320.89	503 498.35

(1) résultat à affecter

Conformément à l'instruction comptable M 14, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte-tenu du solde déficitaire des restes à réaliser au 31/12/2007, il vous est proposé d'affecter la totalité de l'excédent au financement des investissements, conformément à ce qui est prévu au budget primitif 2008.

Délibération

Madame le Maire s'étant retirée,

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Privat,

Après s'être fait présenter les comptes de l'année écoulée :

- approuve le compte administratif – budget principal – de l'exercice 2007 et arrête les résultats définitifs tels que figurant ci-dessus*
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'année 2007, d'un montant de 458 195.96 €, en totalité à l'investissement.*

(Unanimité).

8.1.2. SERVICE ASSAINISSEMENT – affectation du résultat

Rapporteur : Claude PRIVAT

Le compte administratif 2007 du service de l'assainissement se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE – CHAPITRES DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+BS+DM + RàR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Rattachements	Restes à réaliser	
66	Charges financières	3 317.00	3 316.12			0.88
68	Dotations aux amortissements et provisions	32 644.00	32 643.14			0.86
	TOTAL	35 961.00	35 959.26			1.74
022	Dépenses imprévues					
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>19 039.00</i>				
D 002	Pour info, résultat fct reporté de N-1					
	TOTAL DES DEPENSES		35 959.26			

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+BS+DM + RàR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Rattachements	Restes à réaliser	
70	Ventes de prod. Fab., prest. Serv., marcha	55 000.00	53 823.49			1 176.51
75	Autres produits de gestion courante		1 439.00			-1 439.00
TOTAL		55 000.00	55 262.49			-262.49
R 002	pour info, résultat fct reporté de N-1					
TOTAL DES RECETTES			55 262.49			

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – CHAPITRES

DEPENSES

Chap.	Libellés	Crédits ouverts (BP+BS +DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	Emprunts et dettes assimilées	8 497.00	8 496.93		0.07
23	Immobilisations en cours	81 824.00	40 734.90	1 651.00	39 438.10
	Total des opérations d'équipement	151 781.00	8 612.45	141 781.00	1 387.55
TOTAL		242 102.00	57 844.28	143 432.00	40 825.72
020	Dépenses imprévues				
D 001	Pour info, solde d'exécution reporté de N-1				
TOTAL DES DEPENSES			201 276.28		

RECETTES

Chap.	Libellés	Crédits ouverts (BP+BS +DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 135.23	36 550.05		-414.82
13	Subventions d'investissement	33 000.00			33 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000.00			60 000.00
28	Amortissements des immobilisations	32 644.00	32 643.14		0.86
TOTAL		161 779.23	69 193.19		92 586.04
021	Virement de la section d'exploitation	19 039.00			
R 001	Pour info, solde d'exécution reporté de N-1	61 283.77			
TOTAL DES RECETTES			130 476.96		

L'exécution du budget assainissement 2007 se solde en conséquence par les résultats suivants, qui ont été repris par anticipation au budget primitif 2008 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2006	Part affectée à l'investissement exercice 2007	Résultat de l'exercice 2007	Résultat de clôture de 2007
Investissement	61 283.77	0.00	11 348.91	72 632.68
Exploitation	33 754.56	33 754.56	19 303.23	(1) 19 303.23
TOTAL	95 038.33	33 754.56	30 652.14	91 935.91

(1) résultat à affecter

Conformément à l'instruction comptable M 49, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation.

Compte-tenu du solde déficitaire des restes à réaliser au 31/12/2007, il vous est proposé d'affecter la totalité de l'excédent au financement des investissements, conformément à ce qui est prévu au budget primitif 2008.

Délibération

Madame le Maire s'étant retirée,

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de M. Privat,

Après s'être fait présenter les comptes de l'année écoulée :

- approuve le compte administratif 2007 du service de l'assainissement et arrête les résultats définitifs tels que figurant ci-dessus ;*
- décide d'affecter l'excédent d'exploitation de l'année 2007, d'un montant de 19 303.23 €, en totalité à l'investissement.*

(Unanimité).

8.2 COMPTES DE GESTION 2007

8.2.1. BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Claude PRIVAT

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2007, budget principal,

Constatant que les écritures figurant dans les comptes du receveur municipal sont conformes à celles de la comptabilité administrative,

Déclare que le compte de gestion établi par le comptable pour l'exercice 2007 n'appelle pas d'observation de sa part et l'approuve sans réserve.

(Unanimité).

8.2.2. SERVICE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Claude PRIVAT

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint aux finances,

Après avoir approuvé le compte administratif du service assainissement, exercice 2007,

Constatant que les écritures figurant dans les comptes du receveur municipal sont conformes à celles de la comptabilité administrative,

*Déclare que le compte financier établi par le comptable pour l'exercice 2007 n'appelle pas d'observation de sa part et l'approuve sans réserve.
(Unanimité).*

8.3 BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteur : Claude PRIVAT

Les virements de crédits suivants vous sont proposés :

Exercice 2008

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			OBSERVATIONS
Article/opération /fonction	Objet	Montant €	
202/02/820	Reprise du dossier PLU	+ 3 000.00	Honoraires du bureau d'études SYCOMORE-URBANISME chargé de la reprise du dossier PLU suite aux observations du contrôle de légalité sur le règlement.
2118/02/824	Acquisition de terrains	- 100.00	Diminution du crédit de 2 000 € inscrit au budget primitif 2008 pour procéder à des acquisitions de terrains, selon les opportunités pouvant se présenter au cours de l'exercice (restera 1900 €).
2313/51/4211	Construction du centre de loisirs	- 2 900.00	Programme terminé ; le reliquat de crédits de 2900 € peut être réaffecté.
TOTAL		0.00	

Délibération

La décision budgétaire modificative n° 2 proposée par l'adjoint aux finances est adoptée à l'unanimité.

8.4 DROIT DE PLACE OUTIROR : CREANCE IRRECOUVRABLE – ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Claude PRIVAT

Le comptable du Trésor n'a pu recouvrer un titre de recette d'un montant de 10 € représentant le droit de place dû par la SA OUTIROR à l'occasion du stationnement de son véhicule de vente d'outillage sur la place Charles de Gaulle le 1^{er} avril 2007. Cette société a en effet été mise en liquidation judiciaire et le Tribunal de Commerce de Tours a prononcé le rejet de la créance.

Je vous propose en conséquence de donner un avis favorable à l'admission en non valeur de cette somme, qui se traduira par une charge de 10 € imputée à l'article 654 du budget.

Délibération

La proposition de l'adjoint aux finances est adoptée à l'unanimité.

9/ CARRIERE FOUGEROUSE : DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MALAUZAT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : le Maire

La société FOUGEROUSE a déposé une demande en vue d'être autorisée à renouveler et étendre l'exploitation de la carrière ; les carrières relevant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, la décision appartient à M. le Préfet après avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, dans sa formation spécialisée « carrières ».

Les conseils municipaux des communes concernées – Châteaugay et Malauzat - de même que ceux des communes situées dans un rayon de 3000 mètres, sont également invités à se prononcer sur le projet, qui est par ailleurs soumis à enquête publique du 2 juin au 1^{er} juillet 2008.

Le fonctionnement de la carrière est actuellement autorisé par arrêté préfectoral du 8 mars 2006 sur une emprise globale de 19,63 ha, pour une durée de deux ans et demi, et sur la base d'une extraction de 200 000 tonnes au maximum par an ; le gisement est exploité avec une pelle mécanique équipée d'une dent de déroctage, sans tirs de mines.

La carrière est également autorisée à recevoir des matériaux inertes issus de l'activité du Bâtiment et des Travaux Publics ; une fraction – environ 20% - fait l'objet d'un recyclage sur place.

La nouvelle demande d'autorisation comprend :

- l'extension de l'exploitation sur le territoire de la commune de Malauzat, sur une emprise globale de 8.55 ha, avec un niveau d'extraction maximum identique à celui actuellement autorisé.
- la poursuite de l'exploitation de l'installation de traitement nécessaire à la transformation et au recyclage des matériaux sur la carrière de Châteaugay

La durée d'exploitation sollicitée est de 15 ans.

A l'issue des travaux d'exploitation, le site retrouverait une vocation naturelle avec, à terme, formation progressive d'un plan d'eau d'une surface d'environ 10 ha.

Cette demande est assortie d'une déclaration d'abandon officielle concernant les terrains situés dans le secteur Sud-Est de la carrière, représentant une superficie de 3,83 ha.

Une étude d'impact et une étude de dangers figurent au dossier.

Celles-ci ne prennent pas en compte les effets induits par la circulation des Poids Lourds sur la RD 402, qui enregistrait 4102 véhicules/jour en 2001, dont 15% de camions ; un trafic de 21 à 35 allers-retours par jour est prévu selon le rythme d'extraction ; cette route demeurera l'axe principal de desserte de la carrière et aucune mesure compensatoire n'est proposée en terme d'aménagement routier pour améliorer la sécurité des usagers, réduire les risques pour les piétons et les riverains, ainsi que les nuisances (bruit, vibrations).

Sous ces réserves, je vous propose cependant de donner un avis favorable compte tenu que l'activité de la carrière fait vivre localement 14 familles, sans compter les emplois indirects.

Délibération

La proposition de madame le Maire, soumise au vote, est adoptée par 17 voix pour, 1 voix contre, et 4 abstentions.

10/ CLERMONT-COMMUNAUTE : MODIFICATION STATUTAIRE

Rapporteur : le Maire

Le conseil de la communauté, lors de sa séance du 30 avril dernier, a décidé d'engager une procédure de modification de ses statuts concernant « l'article 6 – Bureau ».

La modification souhaitée vise à donner plus de souplesse dans la détermination de la composition du Bureau : celle-ci ne serait plus figée dans les statuts mais définie par le règlement intérieur, lequel est adopté par le conseil communautaire après chaque renouvellement de l'assemblée, dans les six mois qui suivent son installation.

« L'article 6 – Bureau » est ainsi modifié :

Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction proposée
<p>Le bureau de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION comprend un représentant de chaque commune adhérente.</p> <p>Le conseil de la communauté élit le président et les vice-présidents.</p> <p>Les règles relatives à l'élection et à la durée du mandat des membres du bureau sont celles fixées par l'article L 5211-10 du CGCT.</p> <p>Les membres du bureau dans l'impossibilité d'assister à une réunion, pourront se faire représenter par leur suppléant au conseil de la communauté.</p>	<p><i>Le Conseil de la communauté élit le Président, les Vice-Présidents et, éventuellement, d'autres membres.</i></p> <p><i>Les règles relatives à l'élection et à la durée du mandat des membres du bureau sont celles fixées par l'article L 5211-10 du CGCT.</i></p> <p><i>Le règlement intérieur fixe les règles relatives à la composition du bureau, dans le respect des dispositions du CGCT.</i></p>

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer.

Délibération

*Le conseil municipal,
par 10 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions,
donne son accord à la modification de l'article 6 des statuts de Clermont-Communauté.*

En l'absence de questions diverses, et l'ordre du jour étant épuisé,
Madame le Maire lève la séance.

Signatures des membres présents.